



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

Secrétariat Général

Arrêté N °2013186-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie-
Paule

DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes- Pyrénées

.....

1



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2013186-0012

**signé par Préfet
le 05 Juillet 2013**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
Secrétariat Général
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie- Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes- Pyrénées



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

ARRETE N° 2013

**portant délégation de signature à
Mme Marie-Paule DEMIGUEL
secrétaire générale de la préfecture
des Hautes-Pyrénées**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 28 novembre 2012 portant nomination de M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfet, sous-préfet d'Argelès-Gazost ;

Vu le décret du 2 juillet 2013 portant nomination de M. Stéphane COSTAGLIOLI, administrateur des finances publiques adjoint, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents. Cette délégation comprend la signature des mesures prévues par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

En matière financière, délégation est donnée à Mme Marie-Paule DEMIGUEL pour signer tous engagements juridiques, mandats et titres relevant des attributions de l'Etat dans le département des Hautes-Pyrénées.

Sont réservés à ma signature :

- les mesures de réquisition prises en application de la loi du 11 juillet 1938,
- les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
- les actes pour lesquels délégation de signature a été donnée à un chef de service de l'Etat dans le département.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté, sera exercée par M. Jean-Baptiste PEYRAT, sous-préfet d'Argelès-Gazost et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre.

Article 3 - L'arrêté préfectoral n° 2013186-0001 du 5 juillet 2013 portant délégation de signature à Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre et le sous-préfet d'Argelès-Gazost sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 5 juillet 2013

Henri d'ABZAC